

Un cas de fièvre catarrhale ovine détecté à Bonifacio

La préfecture de Corse-du-Sud a annoncé hier la détection d'un cas de fièvre catarrhale ovine en Corse-du-Sud. Il s'agit plus précisément d'un stéréotype 4 qui a été confirmé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) sur trois ovins d'un troupeau situé sur la commune de Bonifacio.

C'est le vétérinaire de l'exploitation qui a donné l'alerte dans le cadre du dispositif de surveillance mis en place par le ministère de l'Agriculture. Des prélèvements effectués sur le troupeau et analysés par l'Anses ont permis de confirmer la suspicion de fièvre catarrhale également appelée maladie de la langue bleue. Une maladie virale contagieuse transmise par des insectes vecteurs, les culicoïdes, qui n'affecte pas l'homme et n'a pas d'incidence pour le consommateur, mais qui peut être extrêmement virulente pour les ruminants et provoquer une baisse de la production et une mortalité importante.

Comme à chaque fois dans ce type de cas, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a mis en place des mesures de sécurité avec une surveillance renforcée et le confinement du troupeau au sein de l'exploitation, afin d'éviter toute propagation de la maladie.

Surveiller les symptômes et vacciner

La fièvre catarrhale a déjà, on s'en souvient, sévèrement touché la Corse à plusieurs reprises entre 2000 et 2013. Le stéréotype 4 détecté à Bonifacio avait déjà été à l'origine d'une importante épizootie en 2003, rappelle la préfecture de Cor-



Il est vivement recommandé aux éleveurs qui ne l'auraient pas encore fait de vacciner leurs troupeaux.

/ ARCHIVES ALAIN PISTORESÌ

se-du-Sud.

"Les acteurs du sanitaire étaient en alerte depuis que la Sardaigne a notifié, en début d'année, des foyers dans la région de Cagliari. À la demande des représentants des éleveurs, des vaccins sont disponibles depuis mai 2016. Le coût des vaccins ainsi que l'acte de vaccination est intégralement pris en charge par l'État", précisait hier soir dans un communiqué la préfecture de Corse-du-Sud.

Il est ainsi vivement recommandé aux

éleveurs qui ne l'auraient pas encore fait de vacciner leurs troupeaux, l'apparition de la maladie au début de l'hiver coïncide en effet, toujours selon la préfecture, avec une faible activité des vecteurs.

Pour rappel, la maladie se manifeste généralement par des symptômes tels que la fièvre, une salivation excessive, un œdème au museau, une cyanose des muqueuses, des boiteries et un amaigrissement pouvant entraîner la mort des animaux.

NADIA AMAR